

# COMMUNIQUÉ

## Publication du rapport d'information relatif au développement de la pratique féminine du sport

**« Le sport est un puissant outil d'émancipation et de promotion de l'égalité »**

La mission d'information relative au développement de la pratique féminine du sport, dont [Mme Véronique Riotton](#) (Présidente de la Délégation aux droits des femmes, Haute Savoie, RE) et [M. Stéphane Viry](#) (Vosges, LR) sont les co-rapporteurs, a présenté aujourd'hui un rapport détaillant les obstacles rencontrés par les femmes dans le sport amateur et professionnel, et proposant des **leviers d'action pour améliorer leur inclusion et leur visibilité** dans le monde sportif. À ce stade, seulement 38 % des licenciés sportifs sont des femmes.

En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris **seront strictement paritaires**, illustrant la volonté de la France de promouvoir le sport féminin trop souvent marginalisé. Le sport est pourtant un puissant outil d'émancipation, reconnu pour ses bienfaits physiques et mentaux et pour son rôle dans la promotion de l'égalité de genre.

### **Chiffres Clés**

- Entre 5 et 9 ans, environ 1,5 millions de garçons sont inscrits dans des activités sportives contre 980 000 filles.  
Parmi les 15-17 ans, seules 15,7 % des filles atteignent la recommandation de 60 minutes d'activité physique par jour, contre 40,1% des garçons.
- En 2021, 43 % des femmes estimaient que le rythme de vie notamment, en particulier la situation familiale, constitue un frein à la pratique sportive.
- En 2018, 84% des femmes pratiquent une activité physique, mais seulement 59% le font au moins une fois par semaine, contre 69 % des hommes.
- Les sportives peuvent gagner jusqu'à cent fois moins que leurs homologues masculins dans certaines disciplines comme le football.

### **Principaux Obstacles**

Le rapport met en lumière plusieurs obstacles auxquels les sportives font face :

- **Historiques et culturels** : la pratique sportive a historiquement été masculine, nourrissant des préjugés sur les sports dits « féminins » ou « masculins » et n'encourageant pas la pratique féminine.
- **Conditions matérielles** : dans le sport amateur, dès le plus jeune âge, les petites filles sont moins incitées à occuper l'espace et à pratiquer un sport. Le décrochage s'accroît à l'adolescence et à l'âge adulte. Ce n'est qu'à la retraite que l'écart de pratique entre hommes et femmes se réduit. Dans le sport de haut niveau, les sportives professionnelles souffrent de conditions d'entraînement difficiles et d'une faible reconnaissance financière.

- **Visibilité médiatique** : le sport féminin est sous-représenté dans les médias, limitant les modèles d'inspiration pour les jeunes filles.

### Les leviers clés pour le changement

Partant du constat que le changement des mentalités est un travail collectif impliquant autant les femmes que les hommes, le rapport propose des solutions structurées autour de quatre axes principaux :

#### **1. L'éducation : donner le goût du sport dès le plus jeune âge**

- **Éducation dès le plus jeune âge** : Renforcer le module d'enseignement sur le sport dans la formation initiale des enseignants du premier degré afin d'y inclure une sensibilisation aux enjeux de la parité et de la mixité de la pratique sportive dès le plus jeune âge.
- **Formation des encadrants sportifs** : Créer un nouveau module de formation axé sur la déconstruction des stéréotypes de genre et la promotion d'une culture de l'égalité dans la formation diplômante des éducateurs sportifs et dans les licences STAPS.
- **Temps scolaire dédié au sport** : Expérimenter des projets d'école ou d'établissement prévoyant plus de temps pour l'activité physique, et réserver strictement le mercredi après-midi pour la pratique sportive dans les collèges et lycées.
- **Aménagement des infrastructures scolaires** : Informer les collectivités territoriales sur le design actif dans les cours d'école afin de développer des espaces communs mixtes favorisant la pratique sportive.
- **Promotion de la pratique continue** : Organiser des interventions régulières de l'UNSS et des clubs sportifs dans les établissements scolaires pour inciter les jeunes filles à s'inscrire, et proposer des licences à 1 euro dans les fédérations comptant moins de 10 % de femmes ou d'hommes.

#### **2. La visibilité : inciter les femmes à faire du sport tout au long de la vie**

- **Promotion de la pratique continue** : à travers une campagne de communication annuelle et des rappels réguliers lors des consultations médicales gratuites aux trois âges clés de la vie.
- **Infrastructures** : Mettre en œuvre un "plan Marshall" des vestiaires et des sanitaires pour assurer des conditions décentes pour les sportives.

#### **3. La gouvernance : une réforme ambitieuse pour inclure davantage les femmes**

- **Législation** : Renforcer les lois existantes pour garantir une représentation paritaire dans les instances dirigeantes du sport.
- **Formation** : Encourager et former plus de femmes pour occuper des postes de direction et d'entraîneuses.

- **Héritage** : s'assurer que pour les JO de 2030 la parité s'appliquera aux athlètes et au comité d'organisation.

#### **4. Le financement : mieux contrôler les subventions pour développer le sport féminin**

- **Soutien public et privé** : lier le versement des subventions à la mise en place de mesures concrètes en faveur du sport féminin (existence de sections féminines, encadrement technique paritaire, facilités de reconversion professionnelle).

Les co-rapporteurs rappellent que "*le sport est un puissant outil d'émancipation et de promotion de l'égalité, reflétant les problématiques de notre société, liées aux inégalités de genre*". Pour atteindre une véritable égalité dans le sport, il est donc impératif de lever les obstacles historiques et culturels, de garantir des conditions matérielles équitables, et d'accroître la visibilité du sport féminin dans les médias. Ils appellent à une action concertée entre le gouvernement, les fédérations sportives, les médias, et la société civile pour soutenir cette initiative essentielle pour l'égalité des chances.

En savoir plus sur la [mission d'information](#) et sur la [délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes](#).

**Contact presse** : Céline Fournier tel : 01 40 63 64 57 / [cfournier@assemblee-nationale.fr](mailto:cfournier@assemblee-nationale.fr)